

L'historien et les mémoires de la guerre d'Algérie : Etude de cas autour du 17 octobre 1961
--

<u>Niveau de classe</u>	Terminales L et ES
<u>Temps estimé</u>	Environ 5 heures selon les prescriptions officielles

I. Les instructions officielles

Les nouveaux programmes de Terminale des séries générales ont été publiés dans [le BO spécial n°8 du 13 octobre 2011](#). Parmi les questions qui devront être traitées pour les séries L et ES, on retrouve la thématique **des mémoires**. Désormais, le professeur aura le choix entre deux alternatives :

Les mémoires : lecture historique	Une étude au choix parmi les deux suivantes : <ul style="list-style-type: none">- L'historien et les mémoires de la Seconde Guerre mondiale en France- L'historien et les mémoires de la guerre d'Algérie.
--	---

II. Interprétations

L'intitulé ayant été quelque peu modifié par rapport au projet initial, il me semble important d'essayer de comprendre et préciser les principaux enjeux sous-entendus par les instructions officielles.

- « **Les mémoires** » : l'usage du pluriel souligne la nécessité de croiser les constructions mémorielles qui se sont progressivement imposées.

Cette perspective nécessite d'en dresser d'abord un recensement qui, à mon sens, devra éviter une logique binaire réductrice. L'un des principaux écueils serait notamment d'opposer la mémoire officielle de l'Etat français avec la mémoire communautaire des musulmans français...alors que nos sources risquent de nous conduire facilement vers cette tendance.

Cette pluralité des mémoires doit également permettre d'étudier les points de tensions, mais aussi les moments de réconciliation, de reconnaissance mutuelle, etc.

- « **lecture historique** » : cette précision est importante et essentielle dans le cadre du cours d'histoire, mais elle n'est pas sans susciter elle-même des problématiques qui pourront être développées avec les élèves.

D'une part, cette lecture historique nécessite l'intégration d'une indispensable perspective chronologique. Il serait à mon avis regrettable de présenter les différentes mémoires comme des positionnements immuables. Bien que la guerre d'Algérie soit un évènement encore récent à l'échelle de l'Histoire, ses mémoires ont déjà traversé de nombreuses inflexions qu'il conviendra d'identifier.

D'autre part, cette lecture historique mérite d'être elle-même problématiser. Il n'est bien entendu pas question de proposer un cours d'épistémologie à nos élèves (quoiqu'il serait intéressant de tisser des liens avec nos collègues de philosophie autour de cette thématique) mais de proposer une ouverture réflexive sur le rôle de l'historien dans la construction (ou au contraire la contestation) de certaines mémoires.

III. Propositions

Les propositions suivantes visent à recenser quelques éléments parmi les ressources nombreuses et souvent de bonne qualité qui ont été éditées à l'occasion du cinquantième anniversaire des événements du 17 octobre 1961. Il ne s'agit en aucun cas d'un recensement exhaustif et chacun pourra le compléter par d'autres interviews, documents d'archives, [voire bande-dessinées](#).

L'entrée par l'intermédiaire du 17 octobre 1961 mérite bien entendu d'être élargie dans le cadre du programme, mais elle peut aussi constituer une étude de cas particulièrement riche et significative.

Les documents proposés sont classés par thème. A chaque fois, j'ai essayé d'identifier leurs avantages, leurs inconvénients, mais surtout les usages possibles dans le cadre d'une utilisation en classe.

Chaque professeur est ainsi libre de suivre un parcours pédagogique autour de l'évènement, ou bien de choisir l'un des documents dans sa propre progression.

Sommaire

1. Comprendre l'évènement

- A. Un documentaire interactif
- B. Jalons pour l'Histoire du temps présent

2. La mémoire officielle de la République française

- A. Extrait d'une interview de l'historien Gilles Manceron
- B. Les refus de commémoration (www.Algerie-plus.com)

3. La mémoire de la communauté musulmane française

- A. Article du journal *Le Monde* daté du 17 octobre 2011

4. La mémoire de l'Algérie indépendante

- A. Timbre édité par la Poste algérienne à l'occasion du cinquantième du 17 octobre 1961

5. La mémoire politique française

- A. Mémoires législatives (proposition de loi par la sénatrice Esther Benbassa)
- B. Mémoires dans la campagne présidentielle 2012 (l'exemple de François Hollande)

6. La mémoire historique

- A. Article du journal *Le Monde* daté du 17 octobre 2011

Bibliographie

1. Comprendre l'évènement

A. Un documentaire interactif



Cliquez sur l'image pour accéder au site

=> **Apports et enjeux dans le cadre du programme** : Ce document permet d'entrer assez facilement dans le sujet en se laissant guider par l'interactivité. Il peut être utilisé en ouverture par les élèves avec une seule question large : « *Que s'est-il passé la nuit du 17 octobre 1961 ?* »

=> **Avantages** : Un travail de qualité et une présentation originale.

=> **Inconvénients** : Il faut avoir du temps (ce qui est rarement le cas dans le programme de terminale). De façon générale, ces sites interactifs permettent certes de bénéficier d'une mine d'informations, mais ils sont aussi un bon moyen pour se perdre dans le flot des images, des textes, de la voix off...

B. Jalons pour l'histoire du temps présent



=> **Apports et enjeux dans le cadre du programme** :

Le site des Clionautes propose **des pistes d'exploitation pédagogique** de cette vidéo.

A titre personnel, voici les thématiques qui me semblent importantes à repérer dans ce document :

- le contexte, l'ambiance générale (notamment l'aspect pacifique de la manifestation sans violence apparente sur ces images)
- le rôle et la place des femmes (alors qu'elles sont plutôt négligées dans les revendications mémorielles ultérieures)
- le sort réservé aux manifestants (avec un traitement particulier pour les reconduites en Algérie... qui est alors un département français)
- les dénominations utilisées : « **Musulmans Algériens** » plutôt que « **Français musulmans d'Algérie** ».

=> **Avantages** : Beaucoup plus efficace à mon avis que le document précédent, cette vidéo d'archive mise en ligne sur le site des **Jalons de l'Histoire du temps présent** permet non seulement de travailler directement sur une source (et non plus une reconstitution ou des témoignages), mais aussi d'engager les élèves vers l'émergence d'une problématique mémorielle.

=> **Inconvénients** : Qualité de l'image

2. La mémoire officielle de la République française

A. Extrait d'une interview de l'historien Gilles Manceron, auteur de La Triple Occultation d'un massacre

Par quels moyens le pouvoir a-t-il réussi à imposer le silence, et donc cette amnésie ?

Sur le moment, il y a eu censure de la presse, avec l'empêchement des journalistes à se rendre sur les lieux de détention des Algériens, par exemple. Et puis très vite, les instructions judiciaires ont été closes sans aboutir. Il y en a eu une soixantaine, elles ont toutes débouché sur des non-lieux. Une volonté d'oubli judiciaire, qui s'est combinée avec les décrets d'amnistie, qui couvraient les faits de maintien de l'ordre en France, une difficulté à accéder aux archives, l'épuration d'un certain nombre de fonds... tout cela a contribué à ce phénomène d'occultation jusqu'à la fin des années 1970.

Par la suite, d'autres facteurs ont pris le relais. En 1961, Gaston Deferre, à l'époque sénateur, avait protesté de façon très vigoureuse contre la répression policière. Mais quand Jean-Louis Béninou, journaliste à Libération, va le voir pour lui demander de faire la lumière sur cet événement, au début des années 1980, M. Deferre, devenu ministre de l'intérieur, lui répond qu'il n'en est pas question. Il a fait le choix de ne pas ouvrir ce dossier.

Cinquante ans après les faits, l'Etat français a-t-il reconnu sa responsabilité ?

Il y a une reconnaissance de la part de collectivités locales, notamment la mairie de Paris en 2001 qui a fait un geste fort avec l'apposition d'une plaque commémorative sur le pont St-Michel. D'autres communes de la banlieue ont fait des gestes similaires. Et le cinquantenaire, cette année, va être marqué par toute une série d'initiatives, dont un boulevard du 17-October devant la préfecture des Hauts-de-Seine, à Nanterre. Mais de la part de l'Etat, il n'y a toujours aucun signe de reconnaissance.

Source : LEMONDE.FR | 17.10.11 | 09h37 • Mis à jour le 17.10.11 | 18h19

[Voir l'intégralité](#)

B. Les refus de commémoration

17 octobre 1961: Après Neuilly, Colombes se voit refuser d'installer une plaque commémorative

A l'occasion de la célébration des tragiques événements d'octobre 1961, une grande manifestation prévue lundi par les villes d'Asnières, Clichy, Colombes, Gennevilliers, Nanterre et Argenteuil (Val-d'Oise) n'aura pas lieu sur le pont de Neuilly à cause du refus du premier responsable de cette commune des Hauts de Seine.

En effet, Jean-Christophe Fromantin, le maire de Neuilly sur Seine, le fief de Nicolas Sarkozy, avait déclaré "J'ai simplement refusé que la ville de Neuilly y participe ", parce qu'il disait " s'en tenir " au calendrier des commémorations de l'Etat. Surtout, ajoute t-il, que cette commémoration est " sujette à des divisions, des points de vue différents ". Aujourd'hui, l'édile de Neuilly rajoute un autre argument en affirmant que " les associations d'anciens combattants n'étaient pas d'accord ". (...)

Par ailleurs, la municipalité de Colombes(PS) s'apprêtait à installer lundi une plaque commémorative au pont de Bezons, mais un courrier du Conseil Général des Hauts de Seine l'a informé qu'elle n'était pas autorisée à installer ladite plaque " sur le domaine public départemental ".

Cet argument, très léger du reste, cache en vérité des arrières pensées, vite dévoilées par l'ancienne maire de Colombes et conseillère générale (UMP), Nicole Goueta, qui déclare sans ambages : " Cette commémoration n'a pas lieu d'être. Souvenons-nous que les gens du FLN étaient des terroristes à l'époque. Coupables d'assassinats de dizaines de milliers de harkis et d'attentats contre nos forces de police. C'est trop facile de transformer l'histoire cinquante ans après... ".

Source : <http://www.algerie-plus.com> ; Par Lila Ghali | 16/10/2011 | 13:16

=> Apports et enjeux dans le cadre du programme :

- Les conflits de mémoires
- Réflexions autour de la notion de « repentance »
- Identification de revendications mémorielles
- Possibilité d'approfondissement autour d'une réflexion sur [les cérémonies commémoratives officielles](#) et la mémoire d'Etat.

=> Avantages : Les textes choisis montrent bien la complexité des strates administratives et les dissensions qui peuvent apparaître entre les différents acteurs (Etat, conseils généraux, villes, etc.)

3. La mémoire de la communauté musulmane française

[Un excellent article du Monde daté du 17 octobre 2011](#)

J'ai sélectionné quelques extraits particulièrement révélateurs.

« Les plus faibles, ils les achevaient jusqu'à la mort »

Les images sont lointaines, les impressions confuses, mais il se souvient avoir entendu son père parler, un jour, de la manifestation du 17 octobre 1961. Il vivait alors dans le bidonville de Sartrouville, et ce soir-là, son père avait évoqué à mi-voix, avec des cousins, des coups, des morts et des violences policières. "C'était dans les années 1970, je devais avoir 10 ou 12 ans. Dès qu'ils ont réalisé que j'écoutais, ils se sont tus." Aujourd'hui, M'Hamed Kaki a 50 ans, il est devenu "passeur de mémoire" et il sera aux côtés du maire de Nanterre, dimanche 16 octobre, pour inaugurer le premier boulevard de France portant le nom du 17 octobre 1961. "Cette histoire que la France a longtemps oubliée et dont les anciens ne voulaient pas nous parler pour nous protéger, j'en suis aujourd'hui très fier", sourit-il.

M'Hamed Kaki a quitté l'école à 14 ans, il a un CAP de couvreur, mais son appétit de connaissances l'a vite transformé en "braconnier du savoir" : il a suivi des cours du soir, a travaillé comme veilleur de nuit à l'université de Nanterre et a fini par devenir comédien. En sept ans, Les Oranges, l'association qu'il a créée en 2004, a organisé plus de 60 conférences sur l'histoire coloniale et sur le 17 octobre 1961. "Je travaille dans le théâtre, je suis attentif au corps et aux gestes, et j'ai l'impression que ce jour-là, les Algériens ont relevé la tête et marché debout. Pendant des décennies, le silence a tout recouvert, mais, aujourd'hui, nous retrouvons la mémoire. Ce n'est pas l'histoire des Algériens ni même celle des enfants de l'immigration, c'est notre histoire à nous tous, l'histoire de la France."

Pendant les années 1970 et 1980, le souvenir du 17 octobre 1961 est enveloppé d'un épais linceul. (...)

Malgré le silence, la mémoire du 17 octobre survit ici ou là, fragmentée, éclatée, souterraine. Elle reste vivante, bien sûr, chez les immigrés algériens de la région parisienne, qui ne peuvent oublier les cadavres abandonnés sur le trottoir, les amis grièvement blessés, les voisins qui ne sont jamais revenus. "Ces hommes parlaient entre eux ou dans les associations de la manifestation, mais la plupart n'ont pas transmis la mémoire de cet événement à leurs enfants, explique l'historien anglais Jim House. Dans les années 1980, ils savent, même s'ils ont du mal l'admettre, que leurs enfants vont rester en France, et ils ont peur de compromettre leur avenir en leur racontant les violences policières qu'ils ont subies."

Lorsque Jean-Luc Einaudi commence à recueillir des témoignages d'Algériens, dans les années 1980 et 1990, beaucoup parlent devant leurs enfants pour la première fois. "J'ai souvent vu de vieux messieurs algériens qui étaient restés silencieux toute leur vie s'effondrer en larmes devant leur famille. Ils n'avaient pas parlé parce que c'était trop douloureux, bien sûr, mais aussi parce qu'ils ne voulaient pas provoquer de réactions de révolte à l'égard de la France." C'est la voie qu'avait choisie le père de M'Hamed Kaki, qui s'est tu jusqu'à sa mort, en 2001. "Il pensait que pour être respecté, un immigré devait être silencieux et lisse, explique son fils. Il voulait nous protéger, éviter que l'on ait ces affreuses images dans la tête."

Source : 17 octobre 1961 | | 17.10.11 | 08h23 • Mis à jour le 17.10.11 | 13h28

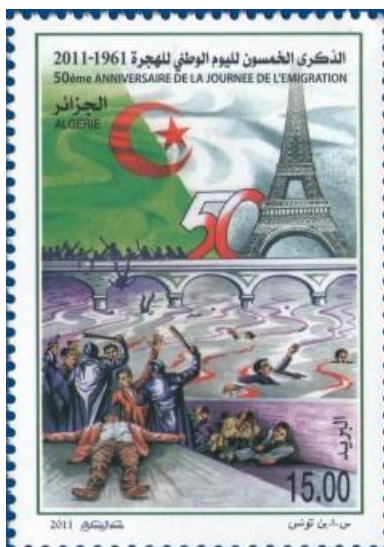
=> **Apports et enjeux dans le cadre du programme :**

- Possibilité d'identifier une chronologie de la mémoire : du refoulement à la mémoire revendiquée, en passant par une phase d'anamnèse.

- Possibilité de compléter ce cadre théorique par les témoignages audio et vidéo disponibles dans [le premier document interactif](#).

=> **Avantages :** L'ensemble du document joint en annexe permet d'évoquer quasiment toutes les problématiques (voir de constituer un autre texte susceptible d'être utilisé en évaluation)

4. La mémoire de l'Algérie indépendante



« La poste Algérienne a mis en vente aujourd'hui, un timbre-poste d'une valeur de 15 dinars, pour marquer le 50ème anniversaire de la répression meurtrière d'une manifestation d'Algériens le 17 octobre 1961 à Paris. Le timbre montre des hommes en train de battre à mort des manifestants et de les jeter dans la Seine rougie par le sang des blessés. En second plan est représenté un pont d'où sont précipités d'autres Algériens battus et derrière la tour Eiffel avec pour arrière fond le drapeau Algérien vert, le tout accompagné du chiffre 50 en rouge et blanc ».

Source : <http://www.radioalgerie.dz>, le 17 octobre 2011

=> **Apports et enjeux dans le cadre du programme :**

Ce document permet d'évoquer de nombreuses thématiques mémorielles :

- la commémoration (Pourquoi attendre le cinquantenaire ?)
- les vecteurs de mémoires (Pourquoi un timbre ? Est-ce efficace ? Quel public et visé ?)
- la question diplomatique (La France s'est-elle associée à cette initiative ?)

5. La mémoire politique française

A. Mémoires législatives



Cliquez sur l'image pour accéder au texte du projet de loi

Il est également possible de télécharger le texte du projet de loi [au format PDF](#).

=> Apports et enjeux dans le cadre du programme :

- la politisation de la mémoire dans le cadre d'une campagne électorale (les présidentielles seront terminées quand nous aurons à l'enseigner)
- les lois mémorielles : définition, enjeux, limites.

=> Avantages :

- Texte qui permet de résumer d'autres étapes par manque de temps (il propose non seulement un résumé des événements, mais aussi une lecture mémorielle).
- Texte qui permet de visiter le site du Sénat et de réviser rapidement le cheminement d'une loi grâce à [des croquis très bien réalisés](#).
- Texte pouvant également être utilisé dans le cadre d'une évaluation.

=> Inconvénients :

- un peu long.

B. Mémoires dans la campagne présidentielle 2012

Une vidéo du candidat socialiste aux élections présidentielles :



Cliquez sur la vidéo pour accéder au site

Un article sur les réactions des élus face aux revendications mémorielles

17 octobre 2011 : les Algériens refoulés au pont de Neuilly

Pour leur cinquantième anniversaire, les événements du 17 octobre 1961 ne seront pas commémorés sur la rive droite de la Seine - entre 50 et 200 Algériens, selon les estimations, sont morts au pont de Neuilly lors d'affrontements avec la police peu de temps avant l'indépendance de l'Algérie -, mais sur la rive gauche, à Puteaux, sur un terrain administré par l'établissement de gestion du quartier d'affaires de la Défense, situé à proximité.

A l'origine de cette traversée imprévue, une décision du maire de Neuilly-sur-Seine, Jean-Christophe Fromantin (divers droite). Alors qu'une plaque en mémoire de ce drame existe depuis longtemps sur la rive droite, côté Neuilly, l'élu s'est opposé à une manifestation commémorative au même endroit, prévue ce lundi. " *Chacun a des histoires, des événements particuliers qui résonnent davantage et de bonnes raisons de commémorer quelque chose* ", justifie M. Fromantin, précisant que c'est la première fois qu'il reçoit une telle demande. " *Notre ligne, dit-il, c'est de ne participer qu'aux hommages officiels* ", comme le 11-Novembre.

Une explication qui fait polémique alors que c'est précisément la reconnaissance des événements du 17 octobre 1961 comme un " *crime d'Etat* " que réclament depuis longtemps les initiateurs de la manifestation envisagée. " *Nous ne demandons pas la repentance mais la reconnaissance*, défend M'hamed Kaki, président de l'association *les Oranges. Mais on nous interdit de manifester, comme à nos parents.*" (...)

Patrick Jarry (PC), le maire de Nanterre, d'où sont partis beaucoup d'Algériens en 1961, est choqué du refus de son alter ego de Neuilly : " *Je pensais qu'il appartenait à une droite moderne.* " M. Jarry, qui doit baptiser, dimanche 16 octobre, un boulevard du " 17-octobre-1961 ", note que la préfecture, qui jouxte le pont de Neuilly, a eu la " *même réaction* " : " *Le préfet m'a dit que ce n'était pas recommandé de faire ça là car on mettait en cause l'Etat.* " M. Jarry raconte : " *Je lui ai expliqué que l'on ne cherchait pas la provocation et que c'était simplement là que les choses s'étaient passées.* " En vain.

Elise Vincent, *Le Monde*, 16 octobre 2011

=> Apports et enjeux dans le cadre du programme :

- la politisation de la mémoire dans le cadre d'une campagne électorale (les présidentielles seront terminées quand nous aurons à l'enseigner)

=> Avantages : La vidéo permet d'aménager très facilement une transition en repérant l'intervention de Benjamin Stora.

6. La mémoire historique

Reprise de l'article du *Monde* daté du 17 octobre 2011 déjà utilisé précédemment. D'autres extraits permettent de cibler une approche historique des mémoires du 17 octobre 1961.

« Les plus faibles, ils les achevaient jusqu'à la mort »

Peu à peu, la mémoire se réveille : dans ces mêmes années 1980, Jean-Luc Einaudi entreprend un immense travail de recherche sur le 17 octobre. Il recueille des dizaines de témoignages et épluche toutes les archives des cimetières parisiens, des syndicats et des associations, les documents de la fédération de France du FLN et les comptes rendus officiels du conseil municipal de Paris, de l'Assemblée nationale et du Sénat. Lorsque son livre sort, l'année du trentième anniversaire du 17 octobre, c'est le choc : *La Bataille de Paris*, qui reprend heure par heure le déroulement des faits et le silence qui s'ensuivit, suscite un débat sur la répression contre les Algériens.

Avec ce livre et quelques autres, la mémoire du 17 octobre 1961 commence à entrer dans l'espace public : en cette année 1991, la télévision diffuse en prime time un documentaire de Benjamin Stora sur "les années algériennes" qui s'attarde longuement sur le 17 octobre, et l'association *Au nom de la mémoire* voit le jour. Deux documentaires viennent ensuite nourrir la mémoire du 17 octobre : *Le Silence du fleuve*, d'Agnès Denis et Mehdi Lallaoui, en 1991, et *Une journée portée disparue*, de Philip Brooks et Alan Hayling, récompensé en 1993 par le FIPA d'or au Festival international des programmes audiovisuels. Les autorités de l'époque s'en tiennent cependant toujours à la vérité officielle : bien que les travaux d'historiens se multiplient, Maurice Papon évoque avec obstination les "morts mythiques" de 1961.

Source : 17 octobre 1961 | | 17.10.11 | 08h23 • Mis à jour le 17.10.11 | 13h28

=> Apports et enjeux dans le cadre du programme :

- permet de dresser un comparatif entre la chronologie de la mémoire historique et la chronologie de la mémoire des Français musulmans.

- l'engagement particulier de Benjamin Stora peut faire l'objet d'un approfondissement (voir le document précédent)

IV. Bibliographie

La bibliographie est immense. Je me suis contenté de quelques références essentielles.

Sur le 17 octobre 1961

- Jean-Paul Brunet, « Enquête sur la nuit du 17 octobre 1961 », *Les Collections de l'Histoire*, hors-série n° 15, mars 2002.
- Olivier Le Cour Grandmaison (dir.), *Le 17 octobre 1961 : Un crime d'État à Paris*, Paris, La Dispute, 2001.
- Jim House et Neil MacMaster, *Paris 1961, Les Algériens, la République et la terreur d'Etat*, traduit par Christophe Jaquet. Tallandier, 2008 (voir [le recensement sur La Vie des idées](#))
- Raymond Montaner, « La manifestation du 17 octobre 1961 à Paris. Le témoignage du lieutenant-colonel Montaner (présentation par Jacques Valette) », *Guerres mondiales et conflits contemporains*, n° 206, 2002/2, Presses universitaires de France, p. 87-93.
- Marcel et Paulette Péju, *Le 17 octobre des Algériens*, suivi de *La triple occultation d'un massacre*, par Gilles Manceron, La Découverte, 2011.
- Guy Pervillé, « 17 octobre 1961 : combien de victimes ? », *L'Histoire* n° 237, novembre 1999, p. 16-17.
- Sylvie Thénault, *La Manifestation des Algériens à Paris le 17 octobre 1961 et sa répression*, mémoire de maîtrise dirigé par Jean-Jacques Becker et Mme Dray-Zéraffa, Paris-X, 1991.
- Sylvie Thénault, « Le 17 octobre 1961 en question », *Jean Jaurès, cahiers trimestriels*, n° 148, juillet-septembre 1998, p. 89-104.
- Sylvie Thénault, « 17 octobre 1961 : une leçon pour l'écriture de l'histoire immédiate », *Cahier d'histoire immédiate*, n° 15, printemps 1999, p. 27-37.
- Sylvie Thénault, « Le fantasme du secret d'État autour du 17 octobre 1961 », *Matériaux pour l'histoire de notre temps*, n° 58, avril-juin 2000, p. 70-76.
- Paul Thibaud, « Le 17 octobre 1961 : un moment de notre histoire », *Esprit*, n° 279, novembre 2001, p. 6-19.

Sur la mémoire des historiens

- Jean-Paul Brunet, « Sur la méthodologie et la déontologie de l'historien. Retour sur le 17 octobre 1961 », *Commentaire*, vol. 31, n° 122, été 2008.
- Guy Pervillé, « Les historiens de la guerre d'Algérie et ses enjeux politiques en France », communication au colloque *Les usages politiques de l'histoire dans la France contemporaine, des années 1970 à nos jours*, Paris, 25-26 septembre 2003.

Sur l'utilisation de l'image dans la construction mémorielle

- Vincent Lemire, Yann Potin, « [« ici on noie les algériens. » Fabriques documentaires, avatars politiques et mémoires partagées d'une icône militante \(1961-2001\)](#) », *Genèses* 4/2002 (n° 49), p. 140-162.

Filmographie

- 1962 : *Octobre à Paris*, film de Jacques Panijel filmé quelque temps après les événements d'octobre¹
- 2010 : *Hors la loi*, film de Rachid Bouchareb avec Jamel Debbouze, Roschdy Zem
- 2011 : *Ici on noie les algériens - 17 octobre 1961*, film de Yasmina Adi